

Présents: Mmes FRAYSSE, GUITOU, NICKERT, POIGNET, ROUDIER,
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DIAS DE SOUSA, FOUCHE, GARRIGOU, GONCALVEZ
MOURA, IZARD, LE GOFF. MARIAGE.

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation compte rendu du 2 avril 2015
- Vote des budgets primitifs 2015
 - ❖ Commune
 - ❖ Eau
 - ❖ Camping
 - ❖ Assainissement
- Vote des taux
- Questions diverses

Election du secrétaire de séance

Mme Sandrine FRAYSSE est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2015

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Signature convention pour occupation et entretien du domaine public.
- Présentation des devis et Choix pour l'achat du bâtiment de type Algéco pour le vestiaire des employés communaux.

Le conseil municipal valide la proposition et ces deux sujets sont abordés avant le vote du budget.

Signature convention pour occupation et entretien du domaine public

Délibération pour la signature de 2 conventions avec le département du LOT:

- 1^{ère} convention détermine l'autorisation d'occupation du domaine public départemental par la commune pour la réalisation de l'aménagement et la sécurisation du chemin piéton entre le camping de LANZAC et le pont LOUIS VICAT et l'éligibilité des travaux au FCTVA

- 2^{ième} convention pour la répartition entre le département et la commune, des charges d'entretien et d'exploitation liées à cet aménagement.

➔ Le vote est organisé, Mr le Maire est autorisé à signé la convention

Choix du bâtiment de type algéco pour le vestiaire des employés communaux

Mr le Maire fait la présentation des propositions d'achat reçues; une proposition de location a également été envisagée mais n'est pas intéressante sur la durée compte tenue de son coût (7 200.00€ pour 24 mois),

Le choix retenu du type de bâtiment est le suivant:

module de 15m² équipé sur une partie d'une douche, lavabo et toilettes.

- Proposition de la Sté SPAZEO : 3 800€ avec partie sanitaire équipée, cloisonnement 730€, fenêtre supplémentaire 280€, transport 410€ soit un budget total de 5 220€ HT
- Proposition de la Sté LOCAVENTE : 10 000€ pour un module équivalent mais en neuf alors que la Sté SPAZEO propose un module d'occasion.

➔ Le vote est organisé, à l'unanimité la proposition de la Sté SPAZEO est retenue

Vote des budgets primitifs 2015

Budget COMMUNAL

Le budget PRINCIPAL de la commune s'équilibre de la façon suivante :

- * section fonctionnement à hauteur de 443 622,28 euro dont 111 162,38 euro de report d'excédent de l'année 2014 en recettes.
- * section d'investissement à hauteur de 114 059,54 euro

Les projets d'investissement 2015 :

- Fin des travaux de la grange des associations avec réfection mur et consolidation du pignon coté du chemin vieux,
- Eclairage du pont Vicat (participation à hauteur de 50% du budget total, les 50 autres % étant pris en charge par la commune de Souillac)
- Achat matériel : tondeuse et bâtiment algéco/sanitaire
- Voirie : Aménagement de l'accès au parc des loisirs
- Aménagement et sécurisation chemin piéton entre le camping et le pont louis Vicat

Budget EAU

Le budget EAU de la commune s'équilibre de la façon suivante :

- * section fonctionnement à hauteur de 74 453,86 euro dont 33 375,95 euro de report d'excédent de l'année 2014 en recettes.
- * section d'investissement à hauteur de 202 107,09 euro

Les projets 2015 :

- Poteaux incendie
- Protection du périmètre de captage
- Mise en conformité station de pompage
- PUP
- Travaux divers

Budget ASSAINISSEMENT

Le budget ASSAINISSEMENT de la commune s'équilibre de la façon suivante :

- * section fonctionnement à hauteur de 220 593,50 euro dont 176 183,27 euro de report d'excédent de l'année 2014 en recettes.
- * section d'investissement à hauteur de 328 794,58 euro

Les projets 2015 :

- Travaux divers
- Extension réseau
- Amélioration station d'épuration
- PUP
- Nouvelle station dépuration
- Acquisition foncier

Budget CAMPING

Le budget CAMPING de la commune s'équilibre de la façon suivante :

* section fonctionnement à hauteur de 35 735,24 euro dont 15 735,24 euro de report d'excédent de l'année 2014 en recettes.

* section d'investissement à hauteur de 15 000,00 euro

Les projets 2015 :

- Aménagement (Clôture)
- Nettoyage et peinture des blocs douches, réfection et peinture des portes sanitaires, pose de bouches de ventilation

Mme Josie GUITOU quitte la séance du conseil municipal à 20h00.

Subventions aux associations :

Mr le Maire présente les propositions de subvention aux associations et souligne le fait que malgré les baisses de dotation de l'Etat, le conseil municipal a souhaité lors des réunions de travail confirmer son soutien aux associations de la commune. Il précise que malgré le succès de la fête votive, le maintien du feu d'artifice du dimanche soir ne pourra être fait sans mettre en difficulté le budget de l'association et propose de ce fait d'allouer la somme correspondante à l'association LANZAC ANIM.

| | BUDGET 2015 |
|--------------------------------|-------------|
| ANCIENS COMBATTANTS | 170 |
| FNACA | 100 |
| ASSOCIATION DES ELUS | 229 |
| AU FIL DE LANZAC | 50 |
| BASSIN DES ECOLES | 150 |
| CHASSE | 300 |
| LANZAC ANIM | 600 |
| LANZAC ANIM - FEUX d' ARTIFICE | 2000 |
| LES ESQUIROLS | 600 |
| LES PAILLONS | 600 |
| ESCG | 150 |
| APE ECOLE LANZAC | 500 |
| DIVERS | 300 |
| AMIS DU CLOCHER | 200 |
| ASSOCIATION DU PATRIMOINE | 50 |
| COMITE FETES CIEURAC | 0 |
| TOTAL | 5999 |

Le vote est organisé,

➔ Le Budget COMMUNE est voté à l'unanimité des présents.

- o Le Budget EAU est voté à l'unanimité des présents.
- o Le Budget ASSAINISSEMENT est voté à l'unanimité des présents.
- o Le Budget CAMPING est voté à l'unanimité des présents.
- o Les subventions sont validées avec 2 ABSTENSIONS et 12 voix POUR.

Vote des taux

Rappel des taux d'impositions appliqués par la commune de LANZAC et qui sont inchangés depuis 2009 :

- Taxe d'habitation 7.5%
- Foncier/Bâti 17.16%
- Foncier/Non bâti 138.86%

Plusieurs réunions de travail ont été organisées. Le conseil municipal souhaitant maintenir ces taux, des choix d'investissements ont dû être faits et des projets ont été reportés.

La mise en place de CAUVALDOR a pour conséquence une harmonisation des taux communautaire sur son territoire. Dans le cadre du budget 2015, sur proposition de la commission des finances, le conseil communautaire de CAUVALDOR, a validé les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 7,90 %
- Taxe foncier bâti : 0%
- Taxe foncier non bâti : 6,80 %

Pour information, les taux de l'ancienne communauté de communes du Pays de SOUILLAC ROCAMADOUR étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 7,93 %
- taxe foncier non bâti : 6,88 %

Afin de respecter la neutralité pour l'administré, en terme de taux cumulé, Mr le Maire propose d'augmenter les taux comme suit tout en précisant que cela sera sans impact sur la fiscalité des lanzagais :

- Taxe d'habitation : + 0,03 %
- Taxe foncier non bâti : + 0,08 %

Les nouveaux taux communaux après calcul sont donc:

- Taxe d'habitation 7.51 %
- Foncier/Bâti 17.18 %
- Foncier/Non bâti 139.06 %

➔ Le vote est organisé, les taux d'imposition sont validés à l'unanimité des présents.

Fin de séance 20h15